

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



EIT.geneve

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------|----|
| Le message du Président | 3 |
| L'Association | 5 |
| La formation | 9 |
| Le panorama des activités | 13 |
| Les institutions sociales | 17 |
| Les affaires conventionnelles | 18 |

2025



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres,
Chers amis,

C'est avec émotion que je profite de ces lignes pour m'adresser à vous une dernière fois en ma qualité de Président d'EIT.genève. Car en effet, avec le sentiment d'y avoir œuvré au rayonnement de notre branche et au-delà de toute l'industrie de la construction, après 17 ans dans cette fonction, lors de notre Assemblée générale de juin, je passerai le flambeau à la nouvelle génération. L'occasion de revenir sur certaines de nos réalisations et d'esquisser les défis qui nous attendent.

Notre association se porte bien. Produits en constante augmentation, charges maîtrisées et résultat positif, nos finances sont saines. Témoin sensible et fiable de la qualité de notre action, vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre. Avec 75 membres, en hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent, dont 57 membres actifs, nous n'avons jamais été autant. Également régulièrement en hausse, la masse salariale cumulée des entreprises membres fait de notre association l'une des plus importantes du bâtiment à Genève. Être membre de notre association est aussi un gage de probité. C'est dans ce contexte que nous avons conçu la charte EIT.genève et le code de déontologie. Qu'il s'agisse notamment des conditions de paiement, de garanties ou même de droits d'auteur, nous avons élaboré les conditions générales du contrat d'entreprise de l'association. Le cas échéant, elles nous servent et nous obligent.

Rappelez-vous, le 20.10.2021, en assemblée générale extraordinaire, nous avons décidé d'adopter la déclinaison syntaxique cantonale du nouvel acronyme fluide de notre faïtière, en devenant EIT.genève. Loin d'une opération cosmétique, changer de raison sociale après 121 ans d'existence, doit s'appréhender comme la conséquence d'une réorientation stratégique à laquelle nous avons concouru et que nous continuons de mettre en œuvre. Considérant que les frontières entre les marchés de l'électricité s'estompent, conséquence tant de l'innovation technologique que de l'importation de modèles d'affaires intégrés, augurant ainsi de nouvelles dynamiques transversales, notre association devait être celle de l'ensemble de la branche électrique et ouvrir son sociétariat à de nouveaux acteurs : domoticiens, intégrateurs, contrôleurs, planificateurs, fournisseurs ou entreprises de travail temporaire. Depuis, pas moins de 18 membres partenaires nous ont rejoints. C'est dans cette logique qu'avec nos confrères d'EIT.vaud et KNX Swiss, nous avons développé l'événement annuel « Echange Romandie », le rendez-vous



Philippe Massonnet
Président de l'association

de l'automatisation du bâtiment, que nous souhaitons désormais ouvrir à tous les acteurs de la construction, maîtres d'ouvrage, mandataires ou régies.

Au-delà de nos membres, conscients qu'il s'agit d'un facteur clé de succès, nous avons substantiellement développé et consolidé notre réseau institutionnel, qu'il s'agisse de nos autorités, d'acteurs paraétatiques ou d'autres organisations professionnelles, cantonales, régionales ou nationales. Nous avons largement contribué à aiguïser EIT.romandie, notamment en y associant nos confrères tessinois, l'ASCE ou l'ABTIE mais aussi en amenant régulièrement à notre table la direction générale et le comité d'EIT.swiss. Permettre le dialogue et la circulation des idées, c'est commencer à trouver des solutions. Dans le même esprit qui présida au changement de nom que j'évoquais plus haut, l'association a été l'une des chevilles ouvrières d'une dynamique fédératrice dans la technique du bâtiment, dont loin d'être un aboutissement l'Assemblée générale commune n'est que l'un des symboles. Aussi vertueux soit notre écosystème institutionnel, j'ai été de ceux qui ont œuvré à sa rationalisation, notamment à la commission paritaire ou à la fondation de prévoyance.

C'est aussi ce solide réseau qui nous a permis d'être plus influent dans la séquence d'élaboration du régime juridique de la transition énergétique du parc bâti, qui s'est achevée avec le renouveau du dispositif concernant les installations solaires. Pour nos entreprises, ladite transition constitue un déterminant de portée stratégique. En partenariat avec l'Office cantonal de

l'énergie (OCEN), les SIG et le groupement des métiers techniques du bâtiment Genève (MBG) nous nous investissons quotidiennement pour vous y accompagner. En matière de protection de l'environnement toujours, nous avons œuvré au développement et à la promotion du programme d'économies d'énergie SIG-éco21. Plus largement, via le groupe de travail « Affaires publiques » de MBG, nous avons participé à 10 consultations en 2025. L'association n'a jamais été aussi écoutée !

Le cadre ainsi établi, il revient à nos entreprises de la mettre en œuvre cette transition écologique. Pour ce faire, nous devons former davantage et faire évoluer les compétences de nos équipes. S'agissant de la formation initiale, je suis fier qu'au cours de mon mandat nous ayons largement concouru à la création de notre centre de formation, l'association Cours des installateurs électriciens genevois (CIEG) et à l'instauration du système des séries parallèles, dont le succès ne s'est jamais démenti. Il contribue à former actuellement pas moins de 402 apprentis. Pour faire face à la demande, nous planifions d'ouvrir un 4^e atelier. En ce qui concerne la formation continue, ces 17 dernières années nous avons participé à dispenser 14'000 heures de cours. Rien qu'en 2025, nous avons formé 217 de nos collaboratrices et collaborateurs, en hausse de 149 % par rapport à l'exercice précédent, soit 14 % des électriciens du canton ou 23 % de nos employés. Faisons encore mieux cette année. Toujours en matière de formation continue, mentionnons également la création avec l'Ifage du certificat de chef de chantier électricien. Pour les porteurs d'un titre étranger, il permet d'obtenir « automatiquement » auprès de l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) une équivalence au CFC d'électricien de montage ou d'installateur électricien. Parlant de reconnaissance des diplômes, rappelons que c'est encore récemment que nous avons obtenu la validation de la solution genevoise. Un beau succès !

Je ne crois pas que la communication soit une fin en soi. Elle doit adéquatement servir les objectifs stratégiques d'une organisation. Afin de vous informer sur notre branche et de vous renseigner sur nos activités, nous avons développé la communication, qu'il s'agisse des nouveaux sites internet, de l'emailing ou de notre compte LinkedIn, qui au jour où j'écris ces lignes est suivi par 1'921 personnes, faisant de celui-ci l'un des principaux comptes de l'industrie de la construction en Suisse romande. Avec la newsletter « Panorama MBG », vous disposez aujourd'hui d'un rendez-vous mensuel où se concentre l'essentiel des informations pertinentes.

Si nous pouvons nous enorgueillir d'un tel bilan, il ne doit en rien être une invitation à nous reposer sur nos lauriers, tant les défis qui s'annoncent méritent d'être adéquatement adressés. Parmi les nombreux défis, mentionnons l'impact des transformations technologiques en cours sur nos métiers – pensons par exemple aux conséquences du développement de l'intelligence artificielle agentique pour les projeteurs. Il s'agira également de promouvoir un développement démographique, économique et territorial équilibré et, ainsi, de contrer les logiques néo-malthusiennes à l'œuvre, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire ou de l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » sur laquelle nous voterons le 14.06.2026 et que nous vous invitons à ne pas adopter. Évoquons encore le fonctionnement des marchés sur lesquels nous opérons, le maintien de la cohérence de notre écosystème institutionnel – il forme un tout que nous devons préserver – ou la résilience face aux turbulences internationales, qui ne manqueront pas de s'intensifier.

Mais au-delà de ce qu'ensemble nous avons réalisé et de ce qui nous attend tout prochainement, je souhaite aussi vous dire à quel point j'ai aimé mon engagement et servir les intérêts de nos professions. J'ai aimé agir, obtenir des résultats, trouver des solutions. J'ai aimé les complexités qui résultent de l'histoire et des relations interpersonnelles de ceux qui tissent la trame de nos organisations. J'ai aimé nos échanges, tantôt constructifs, fluides, orageux ou contradictoires. J'ai aimé construire une vision, affirmer, vous écouter, taper du poing sur la table, dire que ça ne va pas assez vite, assez fort, assez loin. J'ai aimé l'altérité, la camaraderie, la diversité de celles et ceux que j'y ai croisés. J'ai aimé les départs au petit matin vers tout ce que la Suisse compte de villes et de villages, à la rencontre de nos destinées professionnelles. J'ai aimé les négociations, les comités et les conclaves. J'ai aimé être utile et j'aimerai ça encore. Car je continuerai à m'investir au sein d'organisations de notre environnement et à me battre pour y défendre nos intérêts.

Merci de votre confiance si souvent renouvelée et à bientôt !

Philippe Massonnet

L'ASSOCIATION

En chiffres



75
Membres
(actifs et partenaires)



946
Personnels
d'exploitation



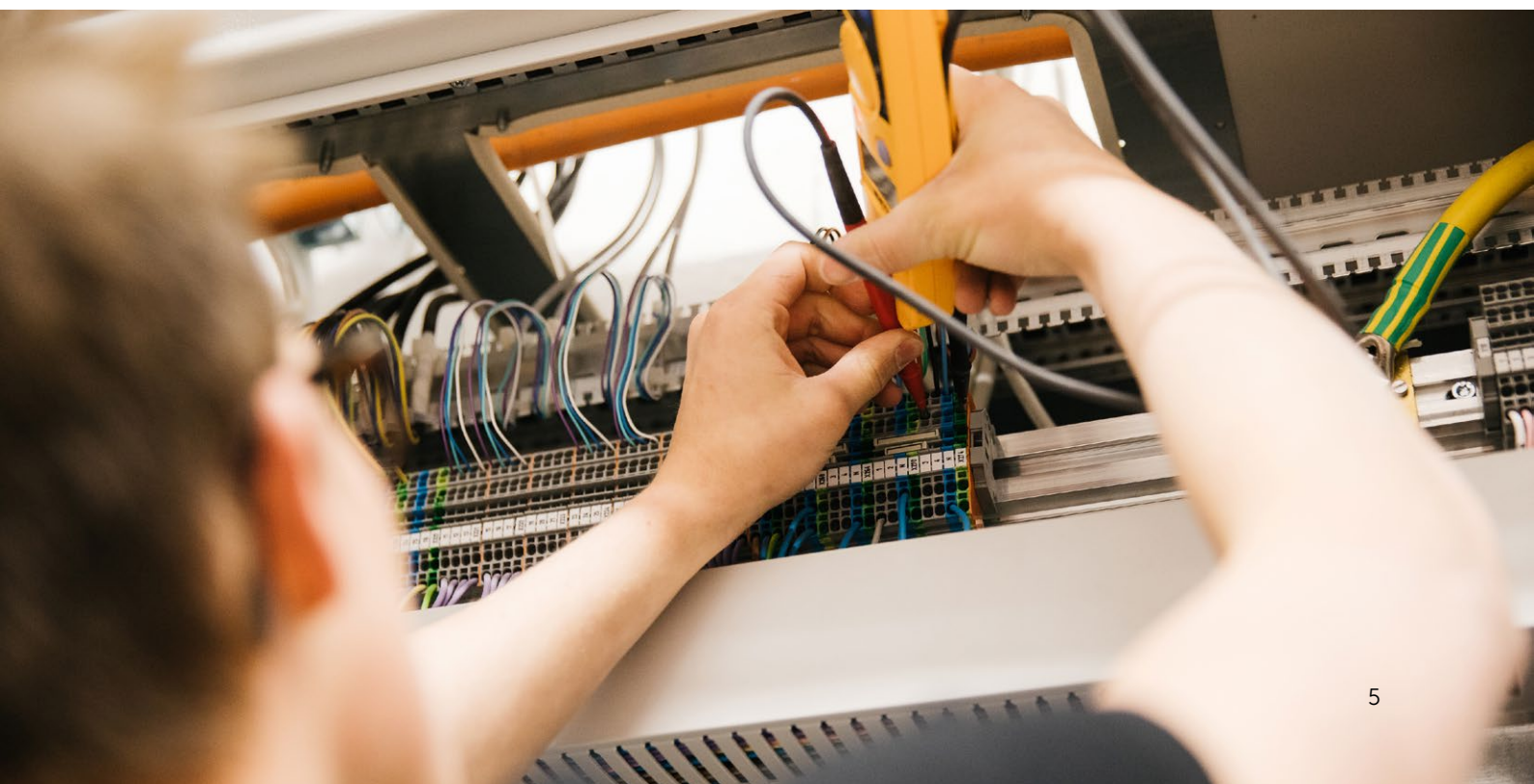
263
Personnels
administratifs



202
Apprentis



217
Apprenants en
formation continue



Les membres

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous de nouveaux membres. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Membres actifs

- apelco électricité sàrl
- Vadi Sàrl

Membre partenaire

- IHL Romandie SA

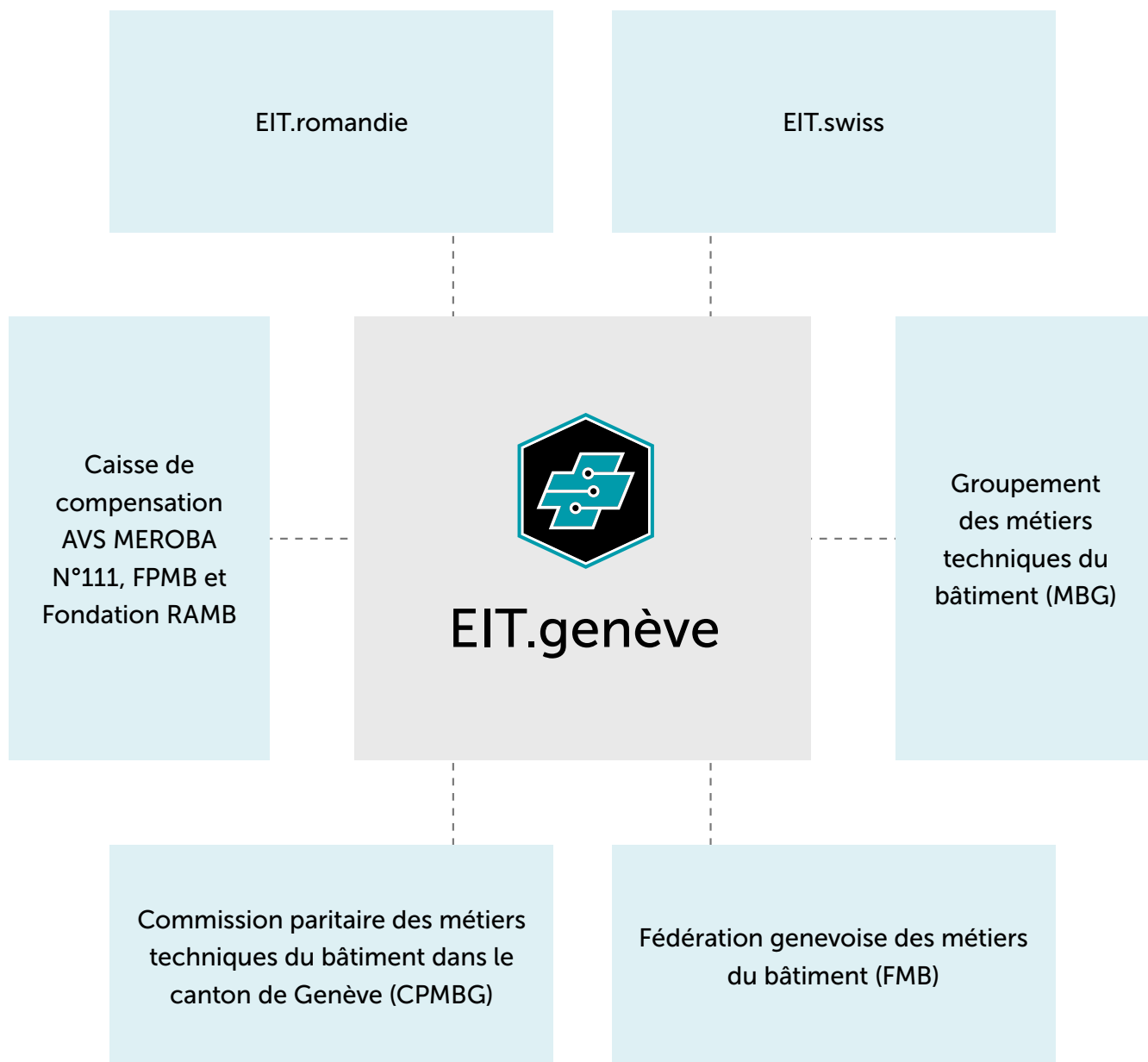
Le Comité

Dans une logique décentralisée, depuis 2021, le Comité s'organise en commissions thématiques. Au sein d'un périmètre préétabli, chaque responsable

bénéficie d'une large autonomie décisionnelle, propice aux initiatives. La répartition a récemment été modifiée.

| Dénomination | Responsable(s) | Suppléant |
|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Transition écologique | Laurent Bequet | Eric Schaller |
| Communication, promotion et membres | Michael Vernet | Jonathan Duarte |
| Formation | Alejandro Baeza / Sébastien Kauz | Laurent Bequet |
| Relations paritaires | Philippe Massonnet | Lucas Dello Buono |
| Institutions sociales | Philippe Massonnet | André Tavares |
| Relations institutionnelles | Philippe Massonnet | Michael Vernet |
| Concurrence déloyale | Lucas Dello Buono | Sébastien Kauz |
| Finance et administration | Philippe Massonnet | André Tavares |
| Sécurité | Sébastien Kauz | Laurent Bequet |

L'environnement institutionnel



Le groupement des métiers techniques du bâtiment (MBG)

Qu'est-ce ? L'association regroupant les associations professionnelles des métiers techniques du bâtiment à Genève, dont la nôtre. Pour davantage d'information, consultez le [site internet](#).

En une action : avoir élaboré une feuille de route.

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

Qu'est-ce ? La [Fédération](#) regroupant l'essentiel des associations professionnelles de l'industrie de la construction et dont la principale mission consiste à défendre les intérêts du secteur au Grand Conseil et auprès des autorités cantonales et communales.

En une action : avoir concouru à l'élaboration du régime juridique de la construction bas carbone (dispositions d'application des art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)) (voir page 14).

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et FPMB

Voir page 17

EIT.romandie

Qu'est-ce ? Groupement comprenant les sections romandes d'EIT.swiss et dont l'une des missions est de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts auprès des organes de notre faïtière.

En une action : avoir facilité l'organisation du Championnat romand des installateurs électriciens 2025 (voir page 9 du [rapport d'activité 2024](#)).

EIT.swiss

Qu'est-ce ? Faïtière nationale d'EIT.genève.

En une action : poursuivre les projets de révision tant de la formation initiale (la nouvelle ordonnance de formation s'appliquera dès la rentrée de l'année scolaire 2026-2027) que de la formation supérieure. Consultez le [rapport annuel 2025](#) d'EIT.swiss pour en connaître davantage.

La Commission paritaire des métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CPMBG)

Qu'est-ce ? La [Commission paritaire](#) a pour principales missions de coordonner les négociations relatives à l'évolution de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la métallurgie du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG) et de veiller à son application par les entreprises soumises à celle-ci. Elle réunit les représentants des partenaires sociaux, soit une délégation patronale et une syndicale.

En une action : avoir négocié les augmentations salariales 2026. Pour davantage d'information, voir page 18.

LA FORMATION

La formation professionnelle initiale

Orfo 2022+ est le projet consistant en une révision complète des ordonnances des formations initiales d'Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC (IEL), Électricienne / Électricien de montage CFC (ELMO) et de Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien CFC.

Lesdites ordonnances ont été adoptées par le secrétariat d'État à la formation (SEFRI) le 25.06.2025 et sont

entrées en vigueur le 01.01.2026. Elles s'appliqueront donc aux apprentis qui débiteront leur apprentissage à la rentrée 2026-2027. En août 2025, les documents sur les trois formations, dont les programmes de formation en entreprise, ont été publiés sur la [plateforme Orfo 2026](#).



À Genève les CIE et les examens sont organisés par l'association Cours des installateurs électriciens genevois (CIEG), dont EIT.genève est l'une des deux associations fondatrices. Les effectifs sont les suivants :

| Formation | 1 ^{ère} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | Total |
|--|--------------------------|-----------------------|----------------|----------------|-------|
| Installatrice-électricienne CFC / Installateur-électricien CFC | Tronc commun : 163 | Tronc commun : 112 | 32 | 41 | 402 |
| Électricienne de montage CFC / Électricien de montage CFC | | | 54 | - | |
| Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien | 3 | 8 | 11 | 8 | 30 |
| Informaticienne du bâtiment CFC / Informaticien du bâtiment CFC | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 |

Sur un total de 432 (+4.3%), 42% des apprentis effectuent leur apprentissage au sein d'une entreprise membre d'EIT.genève.



La formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure (FPS) des métiers de la branche électrique est en cours de révision. Il est prévu que les brevets des installateurs et des contrôleurs soient à nouveau distincts, conformément à la volonté et aux propositions de l'association. Les profils de qualification sont en cours de validation.

Pour le canton de Genève, les diplômés 2025-2026 sont les suivants :

Attestation de contrôle selon ESTI

- Yvan Cartier

Électricien chef de projet électrique en installation et sécurité (BPEL)

- Noh Akif
- Kujtim Bajrami
- Enea Bakalli

- Philippe Cretin
- Raphaël Gapany
- Fabian Morel (prix ASCE 2024-2025)
- Laurent Mouthon
- Roberto Murgo
- Florian Revil
- Niels Ponsot
- Thierry Ribeiro
- Lorenzo Rossetti
- Bruno Santos-Lameirinhas (prix ASCE 2025-2026)

Expert en installation et sécurité électrique (HFPEL)

- David Baumann
- Loïc Philipona

Cérémonie des promotions
CIEG-Ifage du 17.11.2025



La formation continue

Dans un domaine en constante évolution, la formation continue constitue un levier essentiel, permettant aux professionnels d'adapter leurs compétences aux besoins du marché, de demeurer agile et d'assurer leur employabilité.

En 2025, notre catalogue de cours était le suivant :

- 1^{ère} vérification ;
- Borne de recharge pour véhicule électrique ;
- Cours de révision pour installateurs diplômés / personnes de métier ;
- KNX – Bases techniques ;
- Maintien de fonction ;
- Métré ;
- NIBT 2025.

Les formations proposées par le groupement MBG ont réuni 580 (+13 %) apprenants, 217 (+149 %) pour les formations spécifiques au domaine de l'électricité.

Pour davantage d'information : formation pour électriciens, rendez-vous sur la page « [formation continue](#) » du site internet d'EIT.genève. Formations interdisciplinaires, consultez la page « [formation continue](#) » du site internet MBG.

Cité des métiers

Expérimenter des métiers, toucher la matière, échanger avec des professionnels, des étudiants et des apprentis, la Cité des métiers – L'expo est une formidable vitrine de la formation à Genève, témoin vivant tant de la richesse des possibles que de la modularité des trajectoires, de l'apprentissage au doctorat. Organisée du 25 au 30.11, l'édition 2025 est celle de tous les records. Tournée vers les sciences et les techniques, avec le CERN comme invité d'honneur, elle a réuni 112'000 visiteurs, dont plus de 30'000 élèves autour de 400 métiers sur 27'000 m² d'exposition.

Intégrés au quartier « Avenir bâtiment », cœur battant de la manifestation, EIT.genève a concouru à concevoir, coordonner et animer les stands Électricité et Installations solaires. Nous remercions chaleureusement les entrepreneurs, les formateurs en entreprises, les apprentis, leur entreprise respective ainsi que l'équipe Formation de MBG qui se sont investis pour les faire vivre.



Le quartier « Avenir Bâtiment » à la Cité des métiers

LE PANORAMA DES ACTIVITÉS

L'aménagement du territoire, un enjeu séminal

L'aménagement du territoire consiste à planifier et coordonner les activités qui ont une incidence territoriale. S'y croisent les enjeux de politiques publiques essentielles, qu'il s'agisse d'environnement, de construction, d'infrastructures ou de mobilité.

En Suisse, à teneur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ce sont les plans directeurs cantonaux qui sont les principaux outils de pilotage en la matière.

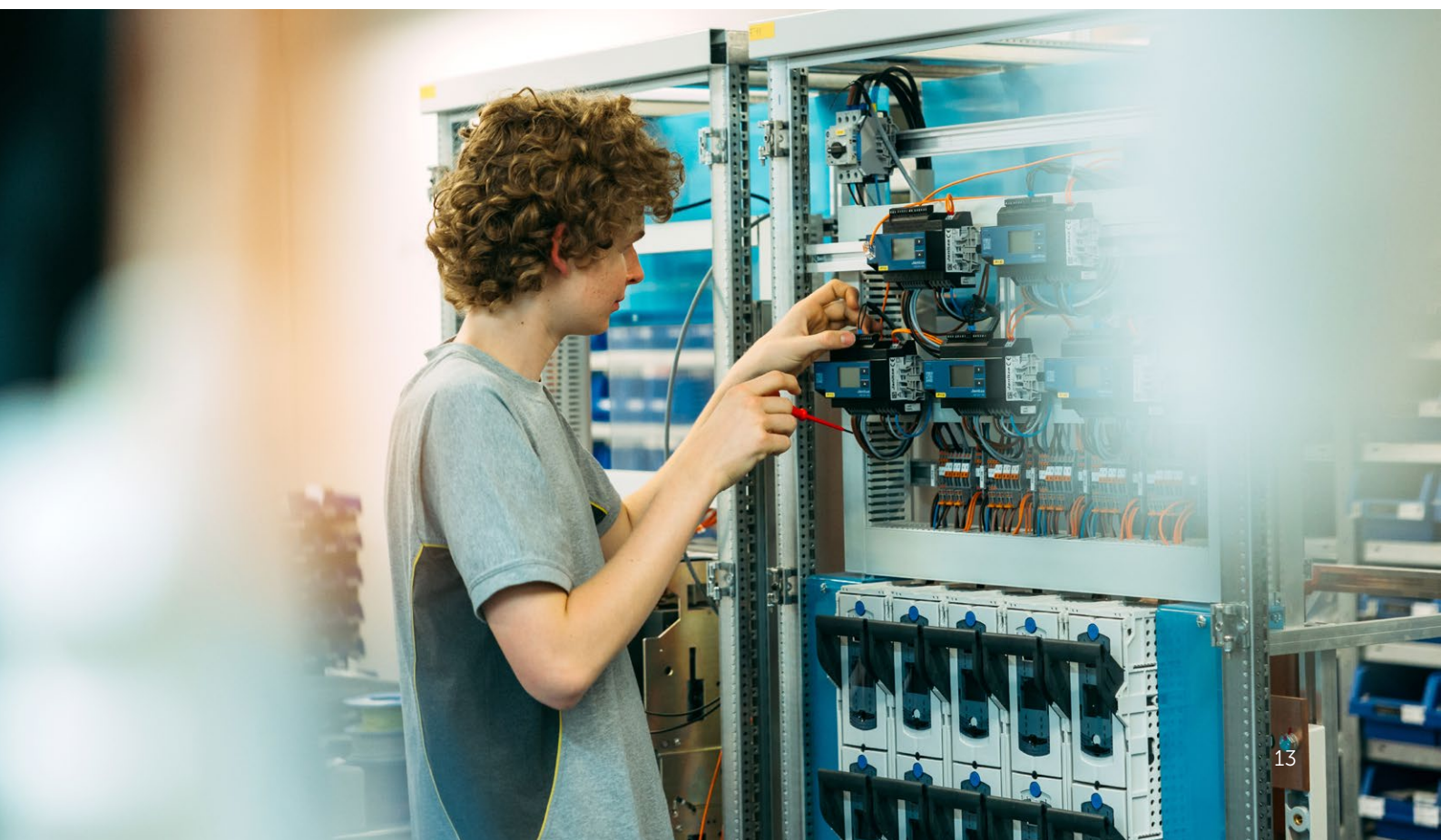
À Genève, le Plan directeur cantonal comprend (PDCn) le concept de l'aménagement, volet stratégique définissant les principes de l'organisation du territoire et le schéma directeur cantonal, volet opérationnel, qui précise les modalités de mise en œuvre des objectifs via une carte et des fiches de projets.

Le PDCn 2050 est en cours d'élaboration. Considérant qu'il encadrera où et comment construire pour

les 20 ans qui suivront son adoption, pour le secteur de la construction, il revêt à l'évidence une dimension stratégique.

Les termes du débat sont les suivants : cohérence transfrontalière, densification de l'espace bâti, usages de la zone agricole, écologie et biodiversité, multipolarité ou report modal à destination de mobilités décarbonées, avec comme fil rouge la rareté des ressources disponibles.

A fortiori dans un contexte géopolitique de pivot vers l'Asie-Pacifique et d'intensifications de la concurrence entre les pôles du secteur quaternaire, consultées, les organisations économiques doivent y soutenir les déterminants de la compétitivité de nos territoires et le développement de Genève. Nous y participons !



Constructions bas carbone

Schématiquement, à Genève, la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc bâti se décline en deux volets : Premièrement, la réduction des émissions indirectes des bâtiments hors exploitation. Deuxièmement, la limitation des émissions directes lors de la phase d'exploitation.

Si le second volet, qui comprend tant la réduction de la consommation que la décarbonation des sources d'énergie, a régulièrement fait l'objet d'une présentation, attardons-nous sur le premier de ceux-ci.

Les art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et leurs dispositions d'application, soit le règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction (RECMC), prévoient en substance les deux obligations suivantes : Celle d'abord consistant, pour toutes les constructions

ou les rénovations importantes, à réaliser dès 2029 un concept bas carbone, soit un dossier qui présente les leviers d'optimisation de l'empreinte carbone d'un projet, les choix réalisés en la matière et le résultat de ladite empreinte. La seconde consiste en ce que l'empreinte carbone du projet ne dépasse pas une valeur limite.

En simplifiant, l'empreinte carbone d'un projet de construction ou de rénovation d'importance consiste en la somme des émissions de GES (exprimées en kilogramme d'équivalent CO₂) des matériaux utilisés sur l'ensemble du cycle de vie dudit projet (60 ans) par m² de surface de référence énergétique (SRE) et par an.

Fonction du type de projet et de l'affectation, exprimées en pourcentage de la valeur de base de la norme SIA 390/1 : 2025, les valeurs limites d'émission sont les suivantes :

| Type de projet | Affectation | En pourcentage de la valeur de base de la norme SIA 390/1 : 2025 | En kg CO ₂ -eq / m ² SRE.an |
|----------------------|--------------------------------|--|---|
| Constructions neuves | Habitation | 125 | 11.3 |
| | Autres affectations | 140 | 12.6 |
| Rénovation | Toutes affectations confondues | 100 | 5 |

En ce qui concerne cette dernière obligation, le calendrier de mise en œuvre est le 01.01.2027 pour les bâtiments de l'État, le 01.01.2037 pour les autres.

Pour davantage de détails, le guide des constructions et rénovations bas carbone est disponible [ici](#).

Installations solaires

Suite logique du plébiscite en votation populaire le 18.05.2025 en faveur de la loi 13397 « Dynamisons la production d'énergies renouvelables », contreprojet à l'initiative 191 (voir à cet égard le [rapport d'activité 2024](#)), le Conseil d'État a adopté ses dispositions d'application le 15.10.2025, achevant ainsi le régime juridique des installations solaires (thermiques et photovoltaïques) à Genève.

La disposition essentielle est l'art. 12N du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn). Les notions de construction ou de rénovation importante mais aussi celles de surfaces appropriées faisant l'objet de l'obligation d'équipement y sont définies. Il s'agit des toitures des bâtiments sous déduction de certaines surfaces, dont celles réservées aux émergences, équipements techniques et leurs bandes de sécurité.

Au-dessus d'une consommation annuelle de 0.2 GWh, la loi prévoit l'obligation d'équiper les surfaces appropriées d'une installation solaire photovoltaïque d'ici 2030, même en l'absence de facteur déclencheur (comme une rénovation de toiture). S'agissant de

l'obligation d'équipement pour les consommations inférieures, qui n'intervient qu'en cas de construction nouvelle de rénovation importante ou de rénovation de toiture, le règlement d'application (en l'occurrence toujours l'art. 12N REn) fixe la règle en matière d'arbitrage entre installations solaires photovoltaïque et thermique : si le bâtiment est alimenté par une installation de production de chaleur à combustion et qui présente des besoins centralisés en eau chaude sanitaire supérieurs à 21 kWh/m².an, ses surfaces appropriées doivent être équipées d'une installation solaire photovoltaïque et d'une installation solaire thermique, sans qu'il soit précisé la clé de répartition. Dans le cas contraire, l'obligation d'équipement des surfaces appropriées se borne à une installation solaire photovoltaïque.

Enfin, il y est prévu des exemptions à l'obligation d'équipement, qui toutes ont trait à des motifs patrimoniaux.

Conjointement avec le groupement MBG, EIT.genève a accompagné l'instauration de ce nouveau régime.



Intervention publique

- Table ronde « Comment sensibiliser les jeunes à la prévention », organisée par la FMB et la SUVA dans le cadre de l'édition 2025 de la Cité des métiers – L'expo.

Interventions dans les médias

- **Transmettre ou disparaître: le cri d'alerte des entreprises dans le monde de la construction**
Le Temps 24.05.2025 ;
- **Assemblée générale commune de MBG**
Direct News, 25.06.2026 ;
- **Assemblée générale commune MBG 2025 : unité, ambition et perspectives**
Domotech 02.07.2025 ;
- **MBG monte en puissance**
Bien vivre à Genève 2025 ;
- **Une soirée MBG sous le signe de la transmission et du mouvement**
Domotech 10.12.2025 ;
- **Nos actions pour le climat**
GO solutions durables du 17.12.2025 sur Léman Bleu.

Autres activités/réalisations de l'Association

Parmi les principales réalisations de l'Association, mentionnons :

- Mise en place et gestion de la formation continue ;
- Participation aux autres activités en lien avec la formation professionnelle initiale et supérieure (en partenariat avec l'association CIEG et Forsiel) ;
- Participation à la gouvernance de l'association CIEG ;
- Gestion de la communication de l'association ;
- Organisation d'événements ;
- Recrutement de nouveaux membres ;
- Mobilisation des membres sur les enjeux et la contribution des électriciens à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale ;
- Participation à 10 consultations sur des projets de loi, de règlement et de documents ressortant de la pratique informelle de l'administration via le groupe de travail « Affaires publiques » du groupement MBG ;
- Veille législative et suivi des objets fédéraux et cantonaux qui concernent la branche éclectique et rédaction du rapport « Affaires publiques » (4 publications/an) ;
- Gestion et développement des relations institutionnelles (autorités, autres acteurs publics / parapublics, organisations patronales, syndicats de travailleurs et autres partenaires) ;
- Implication et représentation des intérêts de l'Association au sein des autres organisations de l'écosystème MBG ;
- Contribution aux affaires conventionnelles (voir page 18) ;
- Contribution aux dossiers portés par la FMB, représentation de l'Association au sein de son Comité mais aussi dans les commissions et groupes de travail qu'elle a institués ;
- Participation aux séances de travail organisées par EIT.romandie et EIT.swiss (conférences des Présidents et assemblées des délégués).

LES INSTITUTIONS SOCIALES

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111

S'agissant du 1^{er} pilier, s'opère un partage de compétences entre le siège de la caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et les agences cantonales.

Le siège gère les prestations relatives aux assurances vieillesse et survivants (AVS), invalidité (AI) et perte de gain (APG).



2'327

Entreprises affiliées
(GE : 411)



CHF 80'500'000

Prestations AVS



4'102

Bénéficiaires de
prestations (AVS: 3'642)



CHF 127'200'000

Cotisations
AVS-AI-APG

Créée le 01.01.2025 à des fins de mise en conformité avec les règles de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'agence genevoise prend en charge la gestion des affiliations, l'encaissement, le contentieux et la révision des cotisations.



MEROBA
CAISSE DE COMPENSATION
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT
AGENCE DE GENÈVE 111.3

Pour davantage d'informations, consultez le [site internet](#) de l'agence.

La FPMB

La FPMB est la Fondation de prévoyance des métiers techniques du bâtiment. Elle se charge de la gestion des avoirs d'épargne des assurés et paie les prestations d'assurance prévues par la LPP, notamment la rente vieillesse.

La FPMB s'est dotée d'un [site internet](#), riche en informations à destination des assurés, des pensionnés et des employeurs.



6'232

Nombre d'assurés actifs



123.8 %

Taux de couverture



CHF 1'092'173'653

Total du bilan



7.2 %

Taux de conversion



CHF 26'318'255

Total de rentes en cours
(y compris 13^e rente)



3

Plans de prévoyance (base,
medium et optimum)

Les chiffres ne sont pas audités.

LES AFFAIRES CONVENTIONNELLES

Les négociations salariales pour 2026

Les partenaires sociaux ont négocié l'augmentation des salaires réels et minimaux du personnel d'exploitation, comme prévu par la convention collective de travail pour les métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG). Ces discussions ont

eu lieu au cours de 3 séances de négociation et autant de séances préparatoires patronales organisées du 10 au 11.2025. Les partenaires sociaux ont abouti au résultat suivant :

Augmentation des salaires nominaux (réels) : CHF 20/mois, soit 0.12/heure.

Salaires minimaux : pas d'augmentation.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Augmentations des salaires des apprentis : 1^{ère} année CHF 50, 2^e année CHF 60, 3^e année CHF 70, 4^e année CHF 80. Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026.

Augmentation de l'indemnité repas de CHF 12/jour travaillé.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Les contrôles de chantiers et administratifs

Les partenaires sociaux ont approuvé la délégation des tâches de contrôle de la CPMBG à l'Association pour le contrôle paritaire des chantiers (ACPC) dont elle est membre depuis le 01.01.2025 et supervisé l'intégration de ce nouvel acteur à notre écosystème.

En 2025, sur la base, essentiellement, des contrôles de chantiers effectués par l'ACPC, la CPMBG a finalisé le contrôle de 204 entreprises suisses et 25 étrangères.

Au niveau des contrôles administratifs, la CPMBG a lancé un projet pilote intitulé « révision étendue de la CCT-MBG ». Grâce à la participation d'entreprises volontaires, elle a pu affiner sa procédure de vérification approfondie de l'application de l'ensemble des dispositions de la CCT-MBG et développer ainsi un nouveau pan de son activité.



EIT.geneve

Avenue Eugène-Pittard 24
1206 Genève
+41 22 702 03 04
info@eitgeneve.ch
www.eitgeneve.ch
www.mbg.ch

Rédaction : Jérémy Bouvier, Patrick Loretan
et Mouna Zreikat

Conception et mise en page : Daniel Jaquet

Crédits photos : Jérémy Bouvier, Jessica Brasier,
EIT.swiss, Loris von Siebenthal.

Juin 2026